



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Enquête relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural N°122

Par arrêté N° 270421 en date du 27 avril 2021, le Maire de la commune de Saint-Vran a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation d'une partie d'un chemin rural N°122.

A cet effet, Madame DESBOIS Marie-Claire a été désignée commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en **Mairie de Saint-Vran du samedi 15 mai 2021 au samedi 29 mai 2021 à 12H** aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- Lundi de 9H à 12H30
- Mardi et jeudi de 9H à 12H30 et de 14H à 18H
- Les samedis 15 et 29 mai de 9H à 12H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser à Madame le Commissaire Enquêteur – Mairie – 1, rue des Forges – 22230 SAINT-VRAN ou par mail : [saintvran@wanadoo.fr](mailto:saintvran@wanadoo.fr) avant le samedi 29 mai 2021 à 12H.

Madame le Commissaire enquêteur accueillera le public :

- Le samedi 15 mai 2021 de 9H à 12H (ouverture de l'enquête)
- Le samedi 29 mai 2021 de 9H à 12H (clôture de l'enquête)

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Saint-Vran aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD